



REPUBLIQUE FRANCAISE

La Présidente  
du Tribunal Administratif de Caen

Vu les articles L. 551-1, L. 551-5, L. 555-13, L. 551-17, L. 552-1, L. 552-2, L. 552-3, L. 553-1, L. 554-1, L. 554-2, L. 554-3, L. 554-6, L. 554-7, L. 554-8, L. 554-10, L. 554-11, L. 554-12, L. 555-2 du code de justice administrative ;

Vu les articles R. 531-1, R. 532-1, R. 541-1, R. 541-3, R. 555-1 et R. 555-2 du code de justice administrative ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Mme Audrey MACAUD, M. Frédéric CHEYLAN, M. Arnaud MARCHAND, M. Michel BONNEU, M. Benoît BLONDEL, M. Pierre MARTINEZ, Mme Mireille PILLAIS, Mme Céline ABSOLON, Mme Cécile SILVANI et Mme Valérie CREANTOR sont désignés pour exercer les fonctions de juge des référés au titre des articles susvisés.

Fait à Caen, le 2 janvier 2024.

H. ROULAND-BOYER